

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2013

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C, DENIS H, Messieurs GAUTHIER D, VERGES J.C, Adjoints

Madame COUDERC Véronique, Messieurs BENOIT M, CHERUEL P, RICARD G, RIEU P, Conseillers Municipaux.

Absents : Mesdames MALINAS C, NIBOUCHE B, Messieurs AGRET R, REBIERE P, RICHARD B.

Sécrétaire de Séance : Madame DELAFONTAINE.

A la demande de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

### **INTERCOMMUNALITE**

#### **REFORME TERRITORIALE – MODIFICATION DES LIMITES CANTONALES**

##### **ACTE III DE LA DECENTRALISATION**

##### **REFORME DU SCRUTIN CANTONAL**

##### **REDECOUPAGE DES CANTONS**

Conformément à la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités locales le Ministère de l'Intérieur dévoilera dans chaque département le nouveau découpage des cantons.

Le département du Gard verra son nombre de cantons divisé par 2, de 46 cantons à 23.

La loi introduit le scrutin binominal : deux conseillers généraux sont élus par canton ; une femme, un homme.

Concernant Sauveterre, aucune information ne nous a été communiquée. Ce n'est que par la presse que nous avons pris connaissance de deux projets de redécoupage du Canton de Roquemaure :

- Une carte présentée à Monsieur le Préfet du Gard par Monsieur le Sénateur Maire FOURNIER, incluant la Commune de Sauveterre dans le Canton de Villeneuve.
- Une carte présentée à Monsieur le Préfet du Gard par Monsieur ALARY, Président du Conseil Général du Gard, maintenant Sauveterre dans le Canton de Roquemaure.

Je le répète sans aucune concertation des communes concernées et ce pour les deux projets.

Il me paraît toutefois inconcevable que Sauveterre soit écarté du Canton de Roquemaure d'autant que cela n'influe en rien sur la loi (nombre d'habitants par canton respectant la loi).

Je vous demande de vous prononcer concernant ce redécoupage.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le redécoupage des cantons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement au maintien de Sauveterre dans le canton de Roquemaure.

En conséquence :

**Le Conseil Municipal**  
**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** à l'unanimité le projet présenté par Monsieur le Président du Conseil Général du Gard
- **REJETTE** à l'unanimité le projet présenté par Monsieur FOURNIER, Sénateur Maire de Nîmes
- **AFFIRME** que le maintien de la commune de Sauveterre dans le canton de Roquemaure n'influe en rien sur l'application de la loi (nombre d'habitants par canton respectant la loi).

**TRAVAUX**

**AVENUE DU LANGUEDOC – GENIE CIVIL TELECOM**

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation de la Voirie sur la RD 980 (création de trottoirs avec réfection de la voirie) et dans le prolongement des travaux réalisés cette année, la Mairie souhaiterait, la mise en souterrain du réseau France Télécom. Les travaux consisteront à déposer 6 appuis communs et créer un génie civil de 440 ml avec pose de 12 chambres Télécom.

Ce projet s'élève à : **38 542,43 € HT, soit 46 096.75 € TTC.**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**REMISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE HAMEAU DE FOUR –  
CONTRAT TERRITORIAL DEPARTEMENTAL**

Lors de sa séance du 13 mars 2013, la Commission permanente du Conseil Général a décidé de nous octroyer une subvention de subvention de 39 819 € au titre du Fonds Départemental d'Equipement (F.D.E).

A ce titre un contrat permettant la mise en œuvre de leurs engagements a été établi et nous est soumis pour approbation.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**DELIBERATION RECTIFICATIVE RETROCESSION TERRAIN JARDINS DE  
MON TSAUVE**

Lors de la réunion du 8 février 2013 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la rétrocession à la Mairie d'une partie des lots 14 et 15 au prix de 150 €/m<sup>2</sup> après accord des propriétaires.

Les superficies concernées étaient de 32 m<sup>2</sup> pour le lot 14 et 36 m<sup>2</sup> pour le lot 15, alors que le document d'arpentage, établi postérieurement à la délibération, fixait les superficies à 31 m<sup>2</sup> pour le lot 14 appartenant à M. CHARIGNON Marc, et 37 m<sup>2</sup> pour le lot 15 appartenant à M. MICHEL Thierry.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE** en compte cette modification

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

## CLASSEMENT DES VOIES ET RESEAUX DIVERS DU GROUPE D'HABITATIONS DES JARDINS DE MONTSAUVE

La commune souhaite se rendre propriétaire de l'emprise de la voie privée ouverte à la circulation publique dans l'ensemble d'habitations « les jardins de Montsauve » et de ce fait intégrer dans le domaine public communal la voie, les réseaux ainsi que l'ensemble des espaces verts communs.

La procédure de classement est la suivante :

- Diagnostic positif de l'ensemble des réseaux
- Engagement du Conseil Municipal autorisant le classement dans le domaine public ; l'enquête publique n'étant pas nécessaire dans la mesure où les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remise en cause.
- Etablissement d'un acte notarié pour acter le transfert de propriété de la voie

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,

- PREND NOTE du diagnostic favorable de l'ensemble des réseaux
- ACCEPTE le classement dans le domaine public communal de la voie, des réseaux et espaces communs du groupe d'habitations Les jardins des Montsauve.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant
- PRECISE que les frais relatifs à l'ensemble de la procédure seront à la charge de la commune

## QUESTIONS DIVERSES

### PONT DU GARD – PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le site du Pont du Gard nous propose une convention de partenariat qui permettrait à toutes les familles gardoises et les communes du Gard de bénéficier de la gratuité totale d'accès au site pour l'offre permanente.

En contrepartie nous devons assurer la promotion du Pont du Gard sur notre territoire via nos outils de communication.

Dans l'hypothèse où le Conseil Municipal consentirait à signer cette convention et pour faciliter toutes démarches, nos concitoyens devront se présenter directement à la Mairie et remplir un document pour obtenir la carte 2013 « d'Ambassadeur du Pont du Gard ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- SE PRONONCER sur cette proposition de convention

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

### AIDE EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS DE TRANSPORT ASSOCIATIONS

#### THEATRE POUFFE

La cie du Théâtre Pouffe a été sélectionnée pour représenter la région Languedoc-Roussillon avec le spectacle « comme en 14 » lors du festival de théâtre amateur Festhéra qui se déroulera du 26 octobre au 2 novembre 2013 à l'Escale de St Cyr/Loire. A ce titre, elle sollicite une aide exceptionnelle aux frais de transport.

## AMICALE LAIQUE SAUVETERROISE – SECTION DANSE HIP HOP

Dimanche 19 mai 2013, le groupe des « avancés » de la section danse de l'ALS, les « Storm Ladies » a participé au 23<sup>ème</sup> concours international de danse à Arles.

A l'issue du concours, le groupe de Hip Hop a donc été sélectionné pour se rendre en Italie (Aoste) et participer à la finale « euro-danse 2013 » et représenter ainsi l'association et notre Commune.

A ce titre, la section danse de l'ALS sollicite une aide exceptionnelle aux frais de transport.

**Le Conseil Municipal, donne à l'unanimité, un accord de principe et charge les élus de la commission concernée**

- **d'examiner l'état des recettes et des dépenses, ainsi que le justificatif des frais de ce déplacement.**
- **d'établir une proposition qui sera soumise au conseil municipal**

## PERENNITE DU SEUL CENTRE DE CHIRURGIE CARDIAQUE DANS LE GARD – DELIBERATION DE SOUTIEN

Par courrier en date du 14 mai dernier, Monsieur Patrick GIORDANI, Président du Conseil d'Administration du Centre de Chirurgie cardiaque de Nîmes et le docteur Vincent VIDAL, président de la conférence médicale d'établissement nous alertent sur la menace qui pèse sur la pérennité du seul centre de chirurgie cardiaque implanté dans le Gard.

En effet, le deuxième schéma inter-régional de chirurgie cardiaque (2013-2017) est en cours de discussion entre les Agences Régionales de Santé du Languedoc-Roussillon et de PACA, avec la volonté de réduire le nombre de centres en Languedoc-Roussillon.

Afin de convaincre l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon de la nécessité de maintenir ce centre qui a démontré sa performance et son utilité en prenant en charge plus de 6 000 patients opérés à cœur ouvert depuis vingt ans, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir apporter son soutien.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

Lecture est faite des décisions prises par Monsieur le Maire en 2013 dans le cadre de sa délégation attribuée par le Conseil Municipal.

<b>Décisions 2013 prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation attribuée par Conseil Municipal</b>		
07/02/2013	Classe découverte CM2	5 627,00 € TTC
21/02/2013	BERNADONI EVACUATION GRAVATS DECHETTERIE	7 176 € TTC
28/03/2013	STRATORIAL FINANCES Accompagnement Grand Avignon	9 524,34 € TTC
25/04/2013	Edmond ROMAN rénovation peinture volets annexes Mairie	6 845,89 € TTC
11/05/2013	CDG aide archivage	3 750 € TTC
16/05/2013	HBTC CONCEPT travaux réhabilitation mur endrone	4 784 € TTC
16/05/2013	Mariani Traiteur pour apéritif inauguration Lot Montsauve	7500 € TTC
24/05/2013	Pomona marché denrées alimentaires	9 000 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

**Le Maire,**  
**JACQUES DEMANSE**

